

Membres en exercice : 15	
Présents :	9
Votants :	11
Procuration :	2
Abstentions :	0
Exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0

L'an deux mil vingt trois, le mardi vingt et un mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Monsieur Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2023

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2023

Présents : André ALRIVIE, Michèle LAQUIEZE, Alain LEGROS, Nathalie LESTRADE, Philippe MAZEYRIE, Eliane NISSOU, Denis PINSAC, Sébastien SOULIE, Régine VERT.

Procuration de Patrick NOAILHAC donnée à Philippe MAZEYRIE

Procuration de Karine MARROUFIN donnée à Michèle LAQUIEZE

Secrétaire de séance : Philippe MAZEYRIE

14.2023

Objet : Syndicat Mixte Belloc, voirie rurale, travaux 2023, montant et financement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet en date du 06 décembre 2016 portant fusion du Syndicat Intercommunal d'Équipement de la Région de Beaulieu (SIERB), du syndicat mixte BBM eau et du syndicat mixte des eaux de Roche de Vic, et notamment son article 2,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Belloc,

Vu la délibération n°49.2022 du 10 novembre 2022 déterminant les travaux à réaliser en 2023 sur les voies rurales désignées ci-dessous,

PRÉVISION DE RÉFECTION DES CHEMINS RURAUX REVÊTUS

N° Carte	DESCRIPTION	DISTANCE approximative
4	Chemin Blanc Ferrières en bicouche - CR12	450m
5	Chemin CR 37 (Derrière FERRUCCI) - CR37	95m
6	Le bourg Fontmerle + place de l'église - CR24	230m +75m ²
7	Chemin accès les Escures - CR35	100m
8	Sortie Fontmerle - CR38	97m
9	Lotissement des Marronniers (report 2022)	450m
10	Raccourci Le bourg Altillac vers Départementale – CR9	100m

Total : 1522 m

PRÉVISION DE RÉFECTION DES CHEMINS RURAUX NON REVÊTUS

N° Carte	DESCRIPTION	DISTANCE approximative
11	Le Treil - Freyssignes CRnr36	460m

Total : 460 m

Vu que le montant estimatif de ces travaux n'avait pas été réalisé, Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le montant est aujourd'hui chiffré et qu'il s'élève à 36 589,79 € euros, hors voirie du lotissement des Marronniers. Ce montant fera l'objet d'un appel à participation en N+1 soit 2024 en totalité ou sous forme de prêt.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaliser les travaux de voirie rurale 2023 pour un montant de ~~36 589,79 € euros~~, sous forme de participation fractionnée, tels que définis ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre des signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le 22 mars 2023

et de la transmission en Préfecture.

Altillac, le 21 mars 2023

Le Maire,

Denis PINSAC.



